Enquêtes sur les livres de M. André Cide dirigée par Maurice HEINE

L'amour des livres l'emporte-t-il sur l'amour du prochain?

Doit-on conserver les livres de ses ennemis?

(Suite) (1)

Le spirituel et charmant imagier Georges Delaw nous fait part, en termes émouvants et émus, d'expériences vécues au cours de certaines amitiés littéraires:

Je suppose qu'André Gide me fait l'honneur d'être mon ennemi, et que je possède dans ma bibliothèque la Porte étroite, par exemple.

Ce n'est pas parce que je revendrai ce livre par esprit de puérile vengeance ou pour toute autre raison, que la Porte étroite cessera d'être un beau livre.

Il changera de bibliothèque, voilà tout !

Vous me demandez, en outre, si on a le droit de vendre des livres donnés ou dédicacés ?

Je ne sais si l'on en a le droit, mais je puis vous dire ce que, moi, je fais de ces livres.

Si le livre m'a été donné par un équi sûr, je le conserve. Cependant je ne me crois pas obligé de le lire s'il est d'une lecture fastidieuse (le talent n'a rien à faire avec l'amitié).

Mais, bien souvent, l'ami, le « cher ami » d'un homme

(1) Voir le no de la Vie du 1er Mai 1925.

de lettres cesse de l'être, dès que cet écrivain est arrivé ou parvenu (ou croit l'être!)

Dés cet instant (oh! l'excellent baromètre de la médiocrité morale!) si cet écrivain juge que vous ne lui êtes plus bon à rien, il ne vous envoie plus ses livres. Or, je ne fais aucun cas de « l'écrivain » même talentueux, si « l'homme » est médiocre.

Alors, que faire des ouvrages du « cher ami » que vous possédez déjà ?

Pour moi, je vous autorise à vous en désintéresser.

Laissez la poussière les recouvrir ou bien livrez-les au feu, aux rats, aux bouquinistes, à la poubelle, peu importe.

Georges DELAW

Dans Paris-Midi du 7 avril 1925, sous la signature les Méridiens, sont posées en même temps que résolues les questions:

Réponse: 1º On peut hair un auteur à cause de ses livres ou ses livres à cause de lui. Dans le premier cas, ses livres sont à vendre; dans le second cas, ils sont à examiner.

2º On n'avoue point publiquement ses inimitiés personnelles. La plus grande franchise dont on soit aujourd'hui capable envers le confrère qu'on déteste, c'est de lui écrire sur un ton un peu sec : « Cher monsieur et ami. »

3º Vendre le livre d'un auteur, c'est un moyen légitime et discret de lui marquer l'estime qu'on fait de son œuvre et,

par le prix qu'on en retire, de commitre l'estime qu'en fait autrui.

Et M. Gaston Picard, le pervers romancier que tous ont lu, au demeurant un maître de l'enquête d'actualité, nous répondit dès le 3 avril :

On n'a peut-être pas i dro't de vendre un livre donné on dédié. Mais comment a han dit on pas le devoir de vendre cent, mille, deux mille de condes ou dédiés? Nos appartements seront toujours quis petits que les fibrairies, et, au demeurant, ces dernières renouvellent elles leurs éventaires. Le critique serait un héros, qui accepterait d'être mis à la porte de chez lui par la force du nombre.

En ce qui concerne le cas de M. André Gide, il n'est sans doute pas aussi fantaisiste que vous le laissez entendre. Quel auteur a jamais été brouillé avec trois cent cinquante confrères et amis!...

GASTON PICARD.

SECOND GROUPE

Voici maintenant les écrivains qui, ne repoussent pas totalement l'idée de vendre une partie de leur bibliothèque mais cela si toutefois... Au reste, laissons-les s'expliquer tour à tour. Pour le poète Guy Lavaud, dont les précieux recueils portent jusqu'en leurs détails la marque du goût et de l'élégance :

Ce que fait M. André Gide, ille fait à ses risques et périls et je ne vois pas pourquoi je m'instituerais le censeur de sa vie privée, de ses actes commerciaux et de ses revers d'amitié.

Je ne puis donc répon tre qu'à vos deux dernières questions.

Je me crois parfate de la en droit de vendre un livre qui m'est dédié, surtout forsque l'auteur m'accuse de divers forfaits, après que je l'ai bligé et qu'il a composé pour moi une dédicace du gent de celle-ci : « A vous, mon cher Guy Lavaud, ce peti, livre avec mon admiration ma vieille admiration(n'y a-t il pas douze ans déjà que j'ouvrais l'un de vos premiers ouvrages), mon admiration toujours grande, toujours nouvelle et ma reconnaissance. »

Mais entre le droit et l'usage du droit il y a un abime. Je ne mettrai pas ce livre aux enchères parce que ce ne serait pas élégant. Pourquoi, au surplus, me priverais-je du plaisir de relire un bon livre parce que l'auteur a cessé d'être de mes amis. Ce serait idiot et je me punirais moimème. Je conserve donc toute œuvre que j'admire et mes inimitiés ne m'empêchent jamais de rendre justice aux écrits, ne meseraient-ils enve yés qu'en cinquantième édition. Je sais qu'on pense autrement aujourd'hui, que pour certains la littérature, ce sont des fiches et que la valeur d'un ouvrage se mesure au prix qu'on en peut tirer. Mœurs nouvelles. Mais comment ne me trouverais-je pas en retard sur mon siècle quand M. Jean Cocteau lui-même, dont l'art est si véloce et la réputation si ailée, déclare « qu'il ne peut plus suivre son temps »?

Guy LAVAUD

Le pamphlétaire Victor Ménic et l'humoriste Victor Ménic sont, on le sait, frères jumeaux. Il est bien difficile de préciser lequel nous envoie ce savoureux commentaire :

Paris, le 14 avril 1925.

Vous me demandez: 1° « L'amour du prochain doit-il l'emporter sur l'amour des livres? » Mais où prenez-vous l'amour du prochain? Pas dans la vie, certainement. La vie n'est faite que de rivalités, de luttes atroces, de baisers meurtriers... Par contre, les livres ne sont emplis que de l'amour du prochain. Pour tout dire, l'amour du prochain ne s'étale que dans les livres. Il faut donc commencer par aimer les livres pour apprendre à aimer ses semblables. L'amour du prochain s'exprime par des mots et des lignes, blane sur noir. Il suffit d'avaler quelques centaines de pages pour devenir le plus noble des altruistes. Mais il serait vain de vouloir passer de la théorie (dans les livres) à l'application (dans la vie).

2° M. Gide a vendu 350 volumes de sa bibliothèque dont les auteurs sont ses ennemis. Faut-il l'approuver ? Distinguons.

M. Gide avait, peut-être, son terme à payer. Dans ce cas, il est tout excusé.

M. Gide souffrait, peut-être, de la comparaison qui s'offrait à son esprit entre les livres de ses rivaux et les siens.

M. Gide, peut-être, jugeait les livres sus-désignés indignes de figurer à côté de ses immortels chefs-d'œuvre.

M. Gide, peut-être, a voulu être utile à ses pires ennemis en lançant dans la circulation des bouquins que nul ne connaissait.

Sculement, M. Gide a eu tort de crier ainsi sur tous les toits qu'il se débarrassait des mauvais livres. M. Gide manque un peu de discrétion. Et puis, si la marchandise ne valait rien, M. Gide ne devait pas la vendre. Il y a là un abus de confiance. Tout autre commerçant que M. Gide, réalisant semblable opération, aurait maille à partir avec la justice.

3º Si je me reconnaissais quelques inimitiés personnelles (et le diable sait si je puis en avouer) je n'excluerais point les livres des auteurs poursuivis par ma haine. J'expulserais, toutefois, M. Charles Maurras qui, cependant, est un grand sociologue, un grand politique, un grand poète, un grand logicien, un grand critique... Cela tient à ce qu'avec M. Charles Maurras, j'ai toujours peur de me couper le menton.

4º Pourquoi ne pas vendre les livres donnés ou dédiés par des amis ? On vend bien les tableaux (ét très cher). Nous sommes, d'ailleurs, à une époque où l'on vend tout : auteurs et lecteurs.

J'ai eu entre les mains un volume de Clemenceau : Le Grand Pan, orné de cette dédicace : « A Anatole France, son ami! » Le Bon Maître, sans même ouvrir le livre, l'avait bazardé. J'ai cédé jadis cet exemplaire unique au dessinateur Grandjouan. Il a dû faire du chemin depuis. Mais

toute possibilité de vérifier ou de constater son abandon (chose désastreuse pour les livres, je dirai par la suite pourquoi). Mais les nécessités brutales de notre existence nous forcent à limiter ce que nous pouvons conserver. Donc l'offrant devrait le savoir et yêtre préparé. Et puis les exemplaires dits d'hommage ne sont-ils pas le plus souvent des envois d'intérêt? Surtout pour un cas comme celui de M. André Gide qui vous a suggéré l'idée de l'enquête.

Personnellement, je n'ai jamais vendu un livre qui m'a été offert; par contre j'en ai acheté beaucoup et je crois que tous les collectionneurs, de même que moi, sont on ne peu plus contents de les trouver dans le commerce. Ce qui par contre est désastreux — je dirai même au point de vue national — c'est de détériorer des livres dédicacés pour cacher leur origine au moment de leur vente. Ce crime, M. André Gide ne veut pas le commettre et c'est son grand mérite...

Pour conclure, je pense — tout en ne le faisant pas, ou plutôt en faisant le contraire — qu'on a le droit de vendre les exemplaires offerts et dédicacés. En ce qui concerne le cas de M. André Gide, je n'ai pas la compétence nécessaire pour me prononcer; je crois, toutefois, que c'est une attitude comme une autre — et on en a vu tant qu'il ne faut pas s'en étonner. Le fait de cette vente me réjouit, non pas pour moi, car je ne pourrai pas en profiter, mais pour mes collègues riches en bibliophilie, auxquels elle permettra d'enrichir leurs collections de quelques exemplaires intéressants, précieux et, peut-être, piquants.

Casimir de Woznicki.

Dans le prochain numéro de la Vie prendront place les réponses qui, plus rigoureuses, n'admettent aucune modalité à l'évasion financière des livres nominatifs.

(A suivre)

Maurice HEINE